COMPTE RENDU de L'ASSEMBLEE GENERALE du COMITE REGIONAL RHONE ALPES 13 mars 2011

Sont présents, ou représentés :

- **les Présidents des aéroclubs suivants** :

AIN : AC Belley-Peyrieu - AC Bourg en Bresse – AC Pérouges – AC du Haut Bugey – AC Jean Coutty

ARDECHE : AC Aubenas Vals Lanas - AC de l' Ardèche

DROME : AC d'Annonay – AC Motte Chalançon - AC Montélimar – AC Romans – AC Valence – AC Portes de Provence - AC du Tricastin – VARA

ISERE : AC Morestel – AC Vienne – AC du Dauphiné – AC du Grésivaudan – AFPM

LOIRE : AC St Chamond Vallée du Gier – AC St Etienne - AC d' Andrézieux Bouthéon – Club Aéronautique du Roannais – Amicale des Pilotes Roannais - Les Mirauds Volants

RHONE : AC Ouest Lyonnais Brindas – AC Villeurbanne Corbas – AC Beaujolais - AC CAALB – AC Grand Lyon – AC Rhône et Sud Est – AC Ailes Lyonnaises - AC Renault Trucks – Ailes Anciennes Corbas - CLAP 69

SAVOIE : AC Albertville – AC Méribel – AC de Savoie – AC St Martin de Belleville – AC 3 vallées Courchevel - CLAP 73 – Les Ailes de Maurienne, AC de Haute Maurienne.

HAUTE SAVOIE : AC Annecy - Club Aéronautique d' Annemasse.

Comité Départemental Ain et Comité Départemental Savoie

- **les membres du CRA** : Henri BALAS, Odile CARETTE, Christian DECHELETTE , Jean Michel DURIEUX, Nicole GARDEN, Baby GRARE, Jacques LIENARD, Vincent MARQUIS, Michel POCHON.

Fédération Française Aéronautique

La séance est ouverte par le Président, **Jean Michel DURIEUX**, à 9 h 50.

Jean Michel DURIEUX remercie les participants, souhaite la bienvenue aux nouveaux présidents et présente les invités :

Michel HUPAYS, Directeur de la Direction Sécurité Aviation Civile (D.S.A.C.) Centre-Est

Martine PINET , représentant Jean-Michel RICHARD, Chef du Service Navigation Aérienne (S.N.A.) Centre-Est

Pascal BOSSEUR, de la Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement (D.R.E.A.L.).

Jean Michel DURIEUX demande à l'assemblée une minute de silence pour ceux qui nous ont quittés, cette année, dans les accidents de Roanne, Annecy, Courchevel (AC Bron), St Rambert (VARA).

Parmi les causes d'accident, le syndrome de rentrer coûte que coûte est fréquent. Jean Michel DURIEUX rappelle que l'assurance rapatriement de la FFA permet au pilote et à ses passagers

de rejoindre leur domicile en cas de problème MTO ou d'incident mécanique. Un billet retour est prévu pour aller chercher l'avion, un autre pour le mécano si besoin. Le n° de l'assistance est au dos de la carte de pilote FFA. Cette assistance peut être étendue à l' Europe. Les présidents doivent en informer leurs adhérents.

La commission sécurité du CRA22 se porte sur les terrains, non pour porter le moindre jugement mais pour comprendre et informer pour éviter de recommencer. Le CRA22 apporte son soutien aux familles et aéroclubs concernés.

Il intervient aussi dans les moments festifs : Portes ouvertes, remise de médailles, meeting, AG…

RAPPORT MORAL : Jean Michel DURIEUX

- **La formation :**

- l'anglais aéronautique pour les pilotes : responsable **Michel POCHON**.

La préparation à l'examen des compétences linguistiques est en place à Bron depuis quelques années. Une formation délocalisée a été mise en place à Montélimar en 2010 pour les membres des aéroclubs du secteur Drome-Ardèche. D'autres formations délocalisées pourraient être envisagées sur demande des clubs, avec un minimum de 15 participants.

- les instructeurs : doivent renouveler leur qualif FI tous les 3 ans : réunions avec les pilotes inspecteurs, (séminaires, vols de contrôle, préparation…) Une subvention de 100 € est offerte à tous les instructeurs pour effectuer leur test en vol, sur présentation de l'attestation. Une aide du CRA est aussi proposée pour une formation vol montagne ou nuit.
- Liste 1 : La FFA met à disposition environ 70 listes 1, elles sont redistribuées aux CRA en fonction du nombre d'adhérents, Rhône Alpes possède 10 % des pilotes donc 7 listes 1.

Le stage de St Geoirs coûte 12500 € que l'aéroclub doit maintenant verser au SEFA. Auparavant, l'Aviation Civile donnait 9000 € au SEFA, versés dorénavant par la FFA. Pour éviter aux aéroclubs cette importante sortie d'argent, le SEFA met le chèque en attente, le temps du complément de la FFA. Au final, pas de changement pour les aéroclubs, si ce n'est que le contrat entre instructeur et aéroclub qui n'était que moral, devra être parfaitement respecté (300h dues au club) puisque financé en grande partie par la FFA. Un rapport sera demandé aux aéroclubs.

Fédération Française Aéronautique

- ✓ Evolution 2012 : Les FI devront tous avoir le CPL, les autres instructeurs ne pourront assurer que la formation LAPL (Avions < 2000 Kg , 4 places max, ne pas quitter l'espace des 27…)

- **l'environnement : Henri BALAS**
- **La sécurité : Vincent MARQUIS**
- **La réglementation : Jacques LIENARD** fait paraître toutes les nouveautés sur le site du CRA… à consulter régulièrement.
- **La politique « Jeunes » : Nicole GARDEN**, déléguée CIRAS pour l'Académie de Lyon

- **Ciel de nuit :** le 18 septembre, simultanément avec vol de nuit (en remplacement de la nuit la plus courte), entre Bordeaux Mérignac et Bron, afin de commémorer les 100 ans des 2 aéroports et toucher à Brive pour l'inauguration du terrain.

Jean Michel DURIEUX laisse la parole aux membres du CRA.

Michel POCHON : Formation à l'anglais aéronautique et préparation au contrôle des compétences linguistiques définies par l'OACI.
La durée de validité de la compétence linguistique est fonction du niveau obtenu par le pilote lors de l'examen. Les pilotes ayant obtenu le niveau 4 (valable 3 ans) en 2008 doivent donc repasser l'examen en 2011.

En ce qui concerne la formation 2010 :

- ✓ L'objectif est de permettre aux pilotes VFR de se préparer à l'examen d'anglais FCL 1028
- ✓ Rappel du contenu de la formation :
  - 13 séances de 1h30 / phase spécifique du vol : communication sol, roulage, décollage, météo, en route, approche, atterrissage, incidents techniques et humains, airprox, plan de vol, douanes, ….
  - 1 séance individuelle vol fictif par téléphone
- ✓ Méthode : Vocabulaire, QCM, Traduction, Ecoute de bande.
- ✓ 3 sessions ont eu lieu :

Bron 1er semestre 2010 : 26 participants, Taux de présence moyen 21/26
Bron 2ème semestre 2010 : 25 participants, Taux de présence moyen 19/25
Une première formation délocalisée à Montélimar
Organisation adaptée au contexte : 4 cours de 5h répartis sur 4 samedis:
9h-12h30 avec pause ½ h
14h-16h30 avec pause ½ h
13 participants
Taux de présence : 10/13

Fédération Française Aéronautique

- ✓ Coût total :
  - Session 1 à Bron : 1996 € / 26
  - Session 2 à Bron : 1996 € / 25
  - Session à Montélimar : 2160 € / 13
    - Participation des inscrits: - Bron 70 € / session - Montélimar 90 € / session
    - Différence : Participation CRA22 Subvention DDJS

Les projets 2011 :

- **continuer à organiser ces préparations à l'examen d'anglais** :

Une session est prévue au deuxième semestre 2011 sur Bron
Sur demande de groupes constitués, des formations délocalisées pourront être programmées

- **formation de recyclage** :

- pour ceux qui doivent renouveler leur test de compétence en 2011.
Les clubs du CRA22 ont été informés d'une session de recyclage qui aura lieu à Bron en avril 2011.
5 séances de 1h sont prévues. Restent encore 4 places.

- **organiser en juin 2011**

des sorties interclubs de 1j vers les pays voisins (Allemagne, Suisse, Italie) pour inciter les pilotes à découvrir une « aviation du voyage »

Appel aux compétences connues : Membres des clubs, Contrôleurs aériens, …

Vincent MARQUIS :

✓ Listes 1 MODE D'EMPLOI :

Pour l'inscription : Contact Téléphonique / Internet → CRA 22
Engagement du Candidat
Demande du Président
Lettre de Motivation du Candidat
Lettre de Motivation du Président
Examen théorique FCL1
Stage Pratique de qualification effectué

Suivi : Engagement de l'instructeur pour 300 H
Retour annuel des heures d'instruction

Il est nécessaire que tout soit complet lors de la demande au CRA22 sinon la demande sera mise en liste…d'attente. Il est demandé aux clubs d'envoyer au CRA, le nombre d'heures d'instruction effectuées par le bénéficiaire.

✓ Sécurité CRA 22 : Pensez à inviter le CRA 22 aux AG
Nommer un représentant sécurité dans chaque club
AERO DIAGNOSTIC → Daniel BOLOT

Les réunions sécurité avec le BEA sont maintenant réservées aux instructeurs, celles avec le Mont Verdun ont été suspendues du fait du changement d'Officier au commandement, on espère les reprendre bientôt.

RE

UNION SECURITE CRA 22 ANNECY Juillet 2011

Fédération Française Aéronautique

✓ Phraséologie : Vincent MARQUIS présente un diaporama pour proposer une communication plus sécuritaire : exemples :

Procédure d'arrivée : *Avion : F RR ; En Provenance de : Ville ; A 3 Mn de la verticale du terrain de ROMANS ; A 2500 Pieds ;* ***Au Cap*** *240*

Verticale terrain : *Lieu ; F XX ;* ***Verticale 2000 ft ; Intégration Piste en Service ; Main "gauche ou droite"***

INTERET : Situation de votre ALTITUDE, Situation de votre point d'arrivée par rapport au CAP et non une ville inconnue, Estimation de VOTRE TEMPS D'ARRIVEE VERTICALE afin d'éviter une surprise.

Après décollage : *F XXRR ; Je quitte vos installations ; Au Cap 060 ; 1500 Pieds en Montée vers 2500 ; Je rappellerai à mon retour.*

- **Jacques LIENARD** :

- CCRAGALS : Comité Consultatif Régional de l'Aviation Générale et de l'Aviation Légère et Sportive :
2 réunions ont eu lieu cette année avec la DSAC Centre Est.
Cas de la CTR2 de Grenoble, très complexe, ce n'est pas de la responsabilité de la DSGAC. La gestion est flexible à la demande des fédérations.

- Relance de l'activité hydraviation. Recherche des sites possibles en DSAC-CE. (Une trentaine en Rhône Alpes Auvergne)

- Opération Ciel de nuit. Négociation avec les DSAC et SNA concernés par le passage de nos avions. Aide des SNA restés spécialement ouverts la nuit, pour l'occasion.

- Poursuite des négociations avec la Marine sur les conditions d'utilisation des zones de GAP- VALENSOLE (LF-R196). Augmentation de la durée d'activité en échange d'une diminution de la taille de la zone. Ainsi, nous retrouvons la possibilité de transit sur l'axe LTP – DGN – STP vers la Corse.

- Participation aux GT Prestataires/Régulateurs/Usagers, à la DGAC - Paris. Mise en forme d'un mémento sur le RTBA destiné aux usagers VFR. Elaboration de l'expérimentation du contact radio obligatoire dans les SIV pour les aéronefs de la défense qui a abouti à celle qui aura lieu du 4 avril au 27 mai prochain dans le SIV de LFLC.

- Modification du RDA : Participation aux réunions de Paris avec la DGAC et de Bruxelles avec Eurocontrol. Le nouveau SCA est maintenant en cours de consultation et nous participons également à sa nouvelle rédaction.

- Réunion annuelle DIRCAM/CNFAS : C'est l'occasion d'échanger avec le Général commandant la DIRCAM et de lui faire part des problèmes que nous rencontrons : trop grand nombre d'exercices en Auvergne et SUP AIP trop complexes pour nous.

- Négociation avec la Zone Aérienne de Défense Sud pour les modifications du réseau RBTA.
La largeur des couloirs prévue à 7,2 NM est élargie ou réduite selon les besoins. Accord très satisfaisant, en application en avril 2012.

- Membre du Comité National de l'Information Aéronautique de l'Aviation Légère et Sportive : Groupe de travail auprès du SIA pour l'amélioration des documents aéronautiques.

- Représentation de la France à la commission Espace Aérien et Système de Navigation de la FAI (Fédération Aéronautique Internationale). La région Rhône Alpes représente la France.

Fédération Française Aéronautique

Nicole GARDEN :

- Objectif pilote : Tous les jeunes de moins de 22 ans, adhérents FFA, peuvent bénéficier de bourses de la part de la fédération, une fois l'objectif atteint. Chaque club reçoit un quota de bourses (qui peut être augmenté si besoin). Ces bourses sont nominatives : **Lâcher : 335 € ; BB : 335 € + 165 € si titulaire du BIA ; PPL : 2 x 335 € ; même montant pour la qualif montagne et voltige.**

Documents nécessaires à récupérer sur le site du CRA22 ou de la FFA.

- BIA : Présentation du bilan 2010 pour l'Académie de Lyon :

39 établissements (33 en 2009) et 31 formateurs BIA

Les candidats peuvent choisir 1 épreuve facultative parmi 4 : Aéromodélisme ou ULM ou Vol Libre ou Anglais aéronautique. (3 académies la proposaient cette année)

Résultats : BIA : 434 inscrits – 395 présents - 318 admis soit 80.5 % de réussite

CAEA : 9 candidats inscrits et 5 présents ; 3 ont obtenu le CAEA.

Les 2 personnes ayant réussi l'examen mais non membres de l'Education Nationale ont assisté au mini stage « fonctionnement de l'EN », afin de valider l'examen.

Académie de Grenoble, qui représente 5 départements :

BIA : 255 inscrits, 245 présents, 205 admis ; soit 83,7 %

CAEA : 9 inscrits, 7 présents, 5 admis.

RAPPELS : - Chaque établissement scolaire, dispensant les cours du BIA, doit avoir un intervenant **titulaire du CAEA**. Celui-ci est le responsable de la formation. Il peut, sous sa responsabilité, faire intervenir toute autre personne s'il le juge utile. Attention : le fait d'être instructeur (sans l'équivalence) ne suffit pas.

- Tout instructeur qui souhaite assurer la formation au BIA peut obtenir facilement l'équivalence CAEA. Il suffit d'en faire la demande au Délégué CIRAS et de participer au mini-stage qui aura lieu le 1 juillet, à Bron. (les lieux et horaires seront communiqués dans la semaine aux aéroclubs).

Réponse à la question d'un président : 10 % des jeunes BIA s'inscrivent ensuite en aéroclubs.

Fédération Française Aéronautique

Henri BALAS:

Remercie Paul BOMEL qui a initié l'ex UR11 au respect de l'environnement.

- L'opération « silencieux » sur les pots d'échappement a été un franc succès. Le comportement des pilotes est aussi important.

- Opération « hélices » : les hélices bipales passent la vitesse du son au-delà de 2500 tours. Il apparaît utile de les remplacer par des tripales (voire 5 pales), plus performantes : moins 8 décibels (moins 10 pour les silencieux). Leur performance a été remarquée par la Commission Bruit.

- Hélicoptères : si un aéroclub est gêné par les hélicos, il faut travailler sur les cartes VAC avec accord des autorités administratives. Le CRA22 a testé à Méribel, cela s'est très bien passé, à voir avec l'Alpe d'Huez et Valloire pour modifier les VAC. Il est très important de garder d'excellentes relations avec les autorités locales (ex : L'aéroclub de Savoie a organisé un « café/croissants » avec la Mairie).

- Subventions : donner au CRA, le dossier complet AVANT d'installer le produit sur l'avion. Les subventions sont accordées à 50 % par la DREAL et la DSCA + 500 € (silencieux), 300 € (hélice tripale) par le CRA22 + 750 € par la FFA, pour les 2 produits, au total 80 % de remboursement.

- Questions : Pourquoi les constructeurs continuent-ils à fabriquer des avions bruyants ?

Réponse d'Henri BALAS : les Américains considèrent le silencieux comme un accessoire. En France, on travaille avec les constructeurs pour qu'ils fassent des efforts.

Pourquoi les pots Chabord ne sont-ils pas autorisés sur les 160 CV ?

Réponse d' Henri BALAS : Chabord doit passer par un parcours excessivement complexe pour arriver à l'homologation. En comparaison, un hélicier qui veut faire homologuer une hélice pour un pas donné, doit lui faire effectuer 1000 h !...

Une hélice tripale est mise à disposition des aéroclubs pour des avions en CNRA (D112, D113, D119) par le constructeur, via le CRA22, afin de pouvoir l'essayer gratuitement. Pour plus d'infos, contacter l'Aéroclub du Dauphiné.

Pour tout renseignement concernant l'Environnement ou les Subventions, ne pas hésiter à contacter Henri BALAS : **tel 06 10 25 29 63**.

COMPTES 2010 : par Christian DECHELETTE (voir annexes)

Précisions : Certaines sommes importantes correspondent aux travaux sur le CAP 10. Les salaires des vacataires sont ceux de la secrétaire, Régine (permanence téléphonique et secrétariat du CRA22) et de la Prof d'anglais, Danièle MARTIN

Après acceptation du vote à main levée, il est demandé à l'assemblée de donner ou pas le quitus au rapport moral .....

Résultat du vote : CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

Le rapport moral 2010 est accepté à l'unanimité

... Puis au rapport financier :

Résultat du vote : CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

Les comptes 2010 sont acceptés à l'unanimité

JM DURIEUX remercie les participants pour leur confiance.

Fédération Française Aéronautique

INTERVENTION de Michel HUPAYS : Directeur de la DSAC Centre Est

- RAPPEL : La DIREN n'existe plus, englobée dans une seule direction régionale, la Direction Régionale de l 'Environnement, de l'Aménagement et du Logement : DREAL. La DSAC (Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile) fonctionne toujours.

La DGAC est de niveau européen, Le SNA, Service de la Navigation Aérienne reste national.

L'Etat a gardé 11 plates-formes, à intérêt national et a transféré aux collectivités locales tous les aérodromes. D'où la nécessité de garder contact avec ces collectivités locales.

Interrogations au sujet de notre positionnement par rapport aux ULM : Pour la région, en 2009, 159 avions et 158 ULM puis, en 2010, 131 avions et 194 ULM.....

.... de nos relations avec l'aéromodélisme sur certains aérodromes, et de l'usage restreint pour d'autres.

INTERVENTION de Martine PINET : Service Navigation Aérienne Centre Est

Le SNA s'occupe des 9 aérodromes de la région (6 avec trafic commercial, 3 aviation générale)
Présentation Powerpoint ; extraits :

- Le SNA-CE, pour sa zone de compétence :
  - Fournit aux aéronefs les **services de circulation aérienne** (Contrôle, Information de vol, Alerte)
  - Participe au recueil et à la diffusion de **l'information aéronautique**
  - Etablit les **procédures de circulation aérienne**
  - Participe à la gestion de **l'espace aérien** et à ses évolutions
  - Assure l'installation et la maintenance des **systèmes communication, navigation et surveillance**

- Chiffres clés – Trafic (année 2009)

AÉRODROMES	IFR*	% 2008	VFR*	% 2008	PAX	% 2008
LYON SAINT EXUPERY	147 030	-5,6%	28 115	13,4%	7 572 818	-2,9%
CLERMONT-FERRAND-AUVERGNE	27 548	-15,4%	37 431	-1,5%	388 999	-24,0%
CHAMBÉRY-AIX-LES-BAINS	11 231	-8,6%	38 026	7,5%	258 531	-4,4%
GRENOBLE ISERE	8 469	-12,2%	32 977	-3,0%	455 179	-2,7%
SAINT ÉTIENNE BOUTHEON	3 944	17,0%	22 806	-4,0%	20 984	111,6%
GRENOBLE LE VERSOUD	42	-39,1%	71 984	-7,1%	0	-100,0%
LYON BRON	8 293	-4,7%	65 582	-1,5%	10 900	-15,2%
ANNECY MEYTHET	3 835	-8,0%	21 358	-15,0%	51 626	-12,8%
VALENCE CHABEUIL	2 252	0,8%	31 810	13,5%	1 660	-3,5%

*** Trafic Approche pour Lyon, Chambéry, Grenoble, St-Etienne**

Fédération Française Aéronautique

- <u>Zoom sur deux activités concernant les présidents des aéroclubs :</u>

Espace aérien : activités particulières

- Le SNA étudie tout impact d'une activité temporaire ou permanente interférant avec un espace aérien contrôlé, demande étant transmise par la DSAC-CE
- Le siège étudie l'impact et coordonne avec les chefs CA des aérodromes
- Il transmet son avis (consignes, restrictions d'horaires, de niveau.., fréquences à contacter, préavis) à la DSAC-CE
- Il réalise les études de sécurité liées à ces changements

Information Aéronautique : relation avec les exploitants

- Etablissement et signature d'un protocole avec chaque exploitant d'une plate-forme aéronautique (97)
- Recueille les données à modifier
- Fait valider si nécessaire certaines modifications par la DSAC-CE

- Rédige le projet de publication en respectant la réglementation en vigueur, et le fait vérifier par le demandeur
- Transmet la demande au SIA
- Vérifie la publication
- Demande la publication des NOTAM

INTERVENTION de **Pascal BOSSEUR** : DREAL Rhône Alpes

- Chargé de mission pour la limitation du bruit
- Chargé de mission pour le suivi des dossiers de demande de subvention

Il faut savoir que, pour les années 2008 -2012, la priorité est donnée au transport routier et ferroviaire, la France ayant un grand retard par rapport au reste de l'Europe. Un budget est néanmoins prévu pour l'aide au remplacement des hélices bipales.

Pascal BOSSEUR demande aux Présidents d'adresser leur demande de subvention pour changement d'hélice à Henri BALAS qui devra lui donner un chiffre estimatif du nombre de ces demandes pour 2012 avant septembre prochain.

Adressez vos courriers de demande à :

CRA22, à l'attention de Henri BALAS, casier 37, avenue Mouillard 69500 BRON.

Rappel : **l'achat des silencieux de pots d'échappement doit se faire impérativement APRES le dépôt du dossier**. En 2011, 2 ou 3 dossiers max.

Jean Michel DURIEUX remercie les invités de leur intervention, les élus du Comité directeur et la secrétaire qui assure la permanence à Bron.

Fédération Française Aéronautique

PERSPECTIVES 2011 par **Jean Michel DURIEUX**

- Fin du CAP 10, donc des vols de mise en garde, on attend la décision de VARA. Yvonne BEAUDOUIN annonce le maintien du club de voltige et leur recherche d'instructeurs. En attendant, le CRA pourrait mandater François PELLETIER et André ROUX pour voir avec d'autres clubs qui pratiquent la voltige. Pour le BIA, le vol « 1er de l'établissement » en initiation voltige est remplacé par un vol de nuit.

- Prolongement des différentes missions :
  - Aides pour les instructeurs désireux de passer leur qualification instructeuir vol de nuit ou instructeur vol montagne.
  - Déblocage d'un fond de 60 000€ pour les prêts d'honneur, qui passent de 7 000 à 10 000 €, avec une année de carence et un remboursement de 500 € mensuels en 2 ans.
  - Le tour aérien des jeunes pilotes ne fait pas d'étape dans la zone du CRA22
  - Pilotage de précision à Montélimar, les 21 – 22 mai 2011.

- DIVERS :
-

- Baptêmes : voir texte sur le site de la FFA. Attention : visite médicale tous les ans. Ne pas confier un baptême à un pilote qui n'a pas toutes les conditions.
- Avion à malonnier : Bien que Mâcon appartienne au CRA 05, on se fait un devoir de signaler, à la demande de Christèle SAUDER, présidente de l'aéroclub de Mâcon, l'achat d'un **avion avec malonnier.** Si vous êtes concernés, vous serez bienvenus.
- Paul BOMEL rappelle la date du meeting avec la **Patrouille de France, le 22 mai**, à St Geoirs.
- Paul BOMEL regrette les mesures draconiennes de sureté (PIF) sur le terrain de St Geoirs qui créent des contraintes insupportables.

REPONSE de Michel HUPAYS : la sureté dépend du 1er ministre et non de la FFA. Mais depuis septembre 2001, la Commission Européenne s'en charge et il ne faut pas imaginer un assouplissement, bien au contraire ! Puis, c'est l'Etat et enfin une Commission qui inspecte et fait son rapport à l'Etat. Or, la France est sur une liste noire du point de vue sureté !

- QUESTION d'un participant à Michel HUPAYS : dans le cas de l'hélice tripale prêtée conforme aux exigences administratives CNRA au sein du CRA 22, en cas d'accident, qui est responsable ? la FFA ou le constructeur ? ….renseignements à prendre et réponse apportée très rapidement.
- Pensez à demander des subventions pour le Brevet de Base des jeunes auprès de Jeunesse et Sport. …bien qu'en 2012, les Brevets de Base soient terminés. Le LAPL sera valable 2 ans en vue d'obtenir le PPL ; à expiration de ce laps de temps, il sera caduc. Attention : un pilote BB ou LPLA de plus de 2 ans ne pourra plus voler !

QUESTIONS DIVERSES :

- Y a-t-il des aides pour le Tour Aérien des jeunes pilotes ?

Une aide est donnée pour tout compétiteur. L'aéroclub en fait la demande écrite au CRA en expliquant le cas, la motivation, l'implication du jeune.

- Au sud de Bron, on constate une véritable cacophonie sur 123.5, est ce compliqué de donner une fréquence propre aux terrains ?

Réponse de Martine PINET : Il n'y a plus de fréquences disponibles, (il a été très difficile à Pierrelatte d'obtenir sa fréquence). Il faut attendre que les fréquences en 8 33 descendent en plus basse altitude, mais il faudra changer tous les équipements ! Actuellement, il y a une attente d'environ 2 ans pour 4 à 5 demandes de changement.

- LAPL : Y aura-t-il des extensions (remorquage, largage) ?

Réponse de JM DURIEUX : peut-être, rien n'est encore signé.

- Taxes d'atterrissage réduites ?

Réduction de 30 % sur les tarifs des taxes de la zone du CRA22. Il faut en refaire la demande tous les ans et surtout, bien penser à réactualiser la flotte et en informer les pilotes.

- Des avions militaires passent très bas, dans la vallée de la Maurienne, n'y a-t-il pas de risques de turbulence de sillage ?

Réponse de Jacques LIENARD : Dans le réseau RTBA, le pilote militaire n'assure pas la prévention des collisions, un avion d'aéroclub ne doit pas y pénétrer. En dehors de ce réseau, le

militaire doit se comporter comme un VFR. Il faut bien être conscient que les avions d'armes peuvent se trouver n'importe où en respectant les mêmes règles que nous. Ils sont plus aptes à regarder dehors que nous. 2 incidents récents ont conduit à la modification du RTBA. Leur vitesse peut être supérieure à 250 Kt sous le niveau 100, puisque la réglementation précise « …inférieure à 250 kt ou plus, si la machine ne le permet pas ». ATTENTION, si le transpondeur est sur 7000, ils ne nous voient pas, ils n'ont pas de TCAS. Ils n'écoutent pas la fréquence 130 (montagne) ni 123,5.

J LIENARD précise qu'un AIC devrait paraître pour expliciter l'expérimentation sur le SIV de Clermont Ferrand, avec commentaires pour les pilotes VFR, les pilotes militaires, les contrôleurs. On pourra envoyer ses propres commentaires. En cas de problème avec un aéronef militaire, il ne faut pas hésiter à le signaler, cela se passe toujours très bien.

La séance est close à 12H 15.

La Secrétaire de séance
Nicole GARDEN

Le Président
Jean Michel DURIEUX

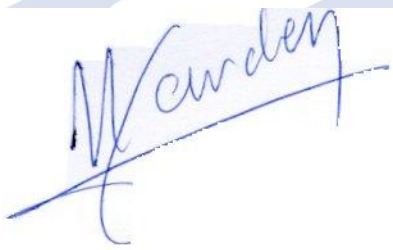

Fédération Française Aéronautique

ANNEXES :

Exercice du 1er Janvier 2010 au 31 Décembre 2010

RAPPORT TRESORERIE AU 31 Décembre 2010
Comité Régional Aéronautique Rhône-Alpes

Date	31/12/2010
Compte courant	77 984,94 €
Livret	75 516,38 €
titre	46 191,00 €
Solde	**199 692,32 €**

Exercice du 01-janv.-10
au 31-déc.-10

Rhône-Alpes
CRA 22

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES D'EXPLOITATION

			Exercice 10	Exercice 09	Prévision 11
	Achats et variations de stock				
6061	Fournitures non stockables : essence CAP 10		139,54 €	3 070,22 €	0,00 €
6062	Fournitures d'entretien		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6063	Petit équipement (hors investissements)		779,81 €	229,38 €	800,00 €
6064	Petites fournitures de bureau (hors investissements)		271,99 €	112,75 €	100,00 €
6065	Autocollants, pin's, macarons,...		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6066	Documentation		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6067	Divers		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Sous-total	**60**	1 191,34 €	3 412,35 €	900,00 €
	Services extérieurs en relation avec les équipements				
6132	Location Locaux		1 651,70 €	0,00 €	1 700,00 €
6150	Travaux d'entretien sur CAP 10		46 571,53 €	4 117,15 €	0,00 €
6152	Taxes d'atterrissage - Garage		0,00 €	603,99 €	0,00 €
6160	Primes d'assurances CAP 10		5 709,75 €	6 174,25 €	0,00 €
6161	Primes d'assurances matériel		150,00 €	150,00 €	200,00 €
		61	54 082,98 €	11 045,39 €	1 900,00 €

Exercice du 01-janv.-10
au 31-déc.-10

Rhône-Alpes
CRA 22

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES D'EXPLOITATION

		Exercice 10	Exercice 09	Prévision 11
	Services extérieurs en relation avec l'activité			
6210	Personnel vacataire	0,00 €	9 909,25 €	0,00 €
6215	Personnel vacataire (Anglais)	2 061,20 €	0,00 €	2 100,00 €
6220	Honoraires, assurance dirigeants	0,00 €	215,60 €	0,00 €
6230	Publicité, propagande, annonces, BIA	300,00 €	1 412,61 €	1 000,00 €
6240	Convoyages CAP 10	0,00 €	972,30 €	0,00 €
6241	Déplacements administratifs	5 729,46 €	9 425,88 €	6 500,00 €
6242	Autres déplacements sportifs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6243	Autres déplacements sportifs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6244	Ciel de Nuit	5 556,13 €	0,00 €	0,00 €
6245	Frais de stage cours d'anglais	160,00 €	0,00 €	0,00 €
6246	Frais de stage sportif (Trophée Aérien Rhône-Alpes)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6247	Frais de stage sportif (Ronde Saint-Exupéry)	0,00 €	1 528,60 €	0,00 €
6248	Frais de stage sportif (Coupe C-Adolphe Pégoud)	0,00 €	0,00 €	500,00 €
6249	Frais de stage sportif (Champ Pilotage)	6 000,00 €	4 000,00 €	6 000,00 €
6250	Frais de stage sportif (Renouvellement FI)	800,00 €	136,50 €	1 000,00 €
6251	Frais de stage sportif (Tour Aérien Jeunes Pilotes)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6252	Frais de stage technique (Voltige)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6253	Frais de stage technique (Perfectionnement pilotage)	0,00 €	1 373,40 €	0,00 €
6254	Frais de stage technique (Anglais aéronautique)	0,00 €	735,00 €	0,00 €
6255	Frais de stage technique (Autre)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6256	Frais de réunions	1 526,23 €	1 048,49 €	1 800,00 €
6257	Formation des Cadres	0,00 €	119,60 €	0,00 €
6258	Missions des Cadres	0,00 €	62,10 €	0,00 €
6259	Autres missions et réceptions	922,50 €	0,00 €	1 000,00 €
6260	Frais d'affranchissement postal	206,60 €	312,06 €	320,00 €
6261	Frais de téléphone et fax	699,17 €	718,39 €	800,00 €
6262	Frais Internet	434,80 €	0,00 €	0,00 €
6270	Frais des services bancaires	19,50 €	32,80 €	40,00 €
6280	Cotisations Comités Olympiques	270,00 €	260,00 €	300,00 €
6281	Cotisation à la F.F.A.	4 350,00 €	4 200,00 €	4 500,00 €
6282	Autres cotisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
62		29 035,59 €	36 462,58 €	25 860,00 €

Exercice du 01-janv.-10
au 31-déc.-10

Rhône-Alpes
CRA 22

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES D'EXPLOITATION

		Exercice 10	Exercice 09	Prévision 11
	Impôts et taxes			
6310	Impôts et taxes sur les salaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6350	Autres impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
63		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Charges de personnel			
6410	Rémunérations du personnel	7 587,00 €	5 055,00 €	8 000,00 €
6451	Charges sociales	4 873,00 €	3 721,00 €	5 000,00 €
6458	Autres charges sociales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
64		12 460,00 €	8 776,00 €	13 000,00 €
	Charges financières			
6611	Intérêts des emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6612	Agios	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Charges exceptionnelles			
6710	Charges exceptionnelles de l'exercice	0,00 €	580,00 €	0,00 €
6717	Subventions accordées à des associations	4 300,00 €	6 700,00 €	4 000,00 €
6718	Subventions accordées (prêt d'honneur)	7 800,00 €	0,00 €	0,00 €
6720	Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6750	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67		12 100,00 €	7 280,00 €	4 000,00 €
	Dotations aux amortissements et provisions			
6811	Dotation aux amortissements sur immobilisations	0,00 €	10 119,01 €	0,00 €
6815	Dotations aux provisions pour charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6816	Dotations aux provisions sur immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68		0,00 €	10 119,01 €	0,00 €
	TOTAL DES CHARGES :	**6** 108 869,91 €	77 095,33 €	45 660,00 €

Exercice du 01-janv.-10
au 31-déc.-10

Rhône-Alpes
CRA 22

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS D'EXPLOITATION

		Exercice10	Exercice 09	Prévision 11
Recettes principales				
7061	Cotisations des clubs	5 400,00 €	5 200,00 €	5 500,00 €
7062	Ristourne sur licences F.F.A.	21 374,64 €	21 350,08 €	21 500,00 €
7063	Heures de vol CAP 10	3 040,00 €	20 637,70 €	0,00 €
7064	Recettes diverses Provision CAP 10	0,00 €	0,00 €	0,00 €
706		29 814,64 €	47 187,78 €	27 000,00 €
Recettes sur activités annexes				
7080	Sélection Régionale TAJP	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7081	Trophée Aérien Rhône-Alpes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7082	Ciel de Nuit (Ronde de nuit 2009)	5 800,00 €	1 060,00 €	0,00 €
7083	Coupe Célestin-Adolphe Pégoud	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7084	Brevet d'Initiation Aéronautique	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7085	Championnat de pilotage	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
7086	Autres recettes annexes (Anglais)	5 230,00 €	1 050,00 €	3 500,00 €
7089	Autres recettes annexes	142 837,25 €	1 055,00 €	1 000,00 €
708		158 867,25 €	3 165,00 €	4 500,00 €
70		188 681,89 €	50 352,78 €	31 500,00 €
Subventions d'exploitation				
7410	Subvention J. & S. (sauf F.N.D.S.)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7420	Subvention C.N.D.S.	3 000,00 €	2 700,00 €	3 000,00 €
7430	Subvention Conseil Général & Régional	16 500,00 €	2 300,00 €	2 500,00 €
7440	Subvention F.F.A.	0,00 €	5 119,60 €	5 000,00 €
7450	Autres subventions CAP10	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74		19 500,00 €	10 119,60 €	10 500,00 €
Produits financiers				
7610	Revenus de SICAV	5 076,18 €	819,40 €	3 000,00 €
7624	Revenus prêt d'honneur	10 510,00 €	0,00 €	0,00 €
7680	Intérêts livret Postépargne	643,24 €	977,05 €	900,00 €
76		16 229,42 €	1 796,45 €	3 900,00 €

Comité Régional Aéronautique
Rhône-Alpes
CRA 22

Exercice du 01-janv.-10
au 31-déc.-10

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS D'EXPLOITATION

			Exercice 10	Exercice 09	Prévision 11
Produits exceptionnels					
7710	Produits exceptionnels		0,00 €	1 669,13 €	0,00 €
7750	Produits des cessions d'éléments d'actif		0,00 €	0,00 €	0,00 €
		77	0,00 €	1 669,13 €	0,00 €
	TOTAL PRODUITS :	**7**	224 411,31 €	63 937,96 €	45 900,00 €

RESULTAT

TOTAL PRODUITS :	**7**	224 411,31 €	63 937,96 €	45 900,00 €
TOTAL DES CHARGES :	**6**	108 869,91 €	77 095,33 €	45 660,00 €
EXCEDENT OU DEFICIT :	**7 - 6**	115 541,40 €	-13 157,37 €	240,00 €

Fédération Française Aéronautique